

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2013)
Heft: 5

Artikel: Initiative du groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA) contre l'obligation de servir : initiative irresponsable ou habile manoeuvre tactique?
Autor: Birchler, Norberto
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Politique de sécurité

Initiative du Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA) contre l'obligation de servir: Initiative irresponsable ou habile manœuvre tactique?

Lt col EMG Norberto Birchler

Ancien président de la Société Militaire de Genève (SMG)

Nous allons pouvoir nous prononcer le 22 septembre prochain une nouvelle fois sur une énième initiative du Groupe pour une Suisse sans Armée, dont le but ultime est, comme l'indique son nom, la suppression pure et simple de l'Armée : celle-ci est notre outil sécuritaire, notre réserve stratégique en moyen et en hommes, engageable rapidement en cas d'évènements extraordinaires (catastrophes, crises, conflits, etc...). Le titre de cette dernière « Initiative populaire visant à supprimer le service militaire obligatoire » est trompeur : en effet cette proposition qui tend à supprimer l'obligation de servir, vise l'article 59 de notre Constitution. Nous passerions donc d'une milice mélangeant les conscrits de toutes les couches de la population à une « milice » basée sur le volontariat (avec une rétribution à la clé?), qui ne se distinguera plus vraiment d'une armée professionnelle.

Je n'ai qu'une certitude, c'est qu'à ce moment là, le Groupe pour une Suisse sans Armée et la gauche, ayant créé les conditions favorables pour modifier l'article 58 (celui qui dit que l'armée suisse est basée sur le modèle de milice), n'hésiteront pas à lancer une deuxième offensive pour porter le coup de grâce à notre armée qui, si l'initiative venait à être acceptée, ne respecterait plus vraiment le principe de la milice.

Nous le savons, la tactique du salami est la stratégie préférée de ceux qui veulent abolir l'armée. Depuis l'échec cuisant de la première attaque frontale en 1989, chaque initiative du Groupement pour une Suisse sans Armée, issue de cette stratégie basée sur le long terme, vise à affaiblir l'armée au moyen d'attaques ciblées sur un point ou domaine précis (avions de combat, financement, etc...).

En cela il n'y a aucune irresponsabilité dans la stratégie de GSsA, mais un long travail de sape pour accomplir le but qui est leur raison d'être : la suppression de l'armée suisse.

Ne nous laissons donc pas leurrer par cette initiative fallacieuse, qui n'est que la première phase d'une habile manœuvre tactique visant à affaiblir l'armée, avant de passer, dans un deuxième temps, à une attaque frontale avec une initiative demandant la suppression de ce qui ne sera de facto plus une vraie armée de milice, en demandant une modification de l'article 58 de la Constitution. Il n'y a qu'un seul moyen de pour faire échouer cette manœuvre, c'est de voter et de faire voter non à cette initiative trompeuse qui menace notre sécurité.

N. B.

Défilé de troupes zurichoises lors de la Fête du 1^{er} août 2013.

